

Date de la convocation :
06/09/2023
Date d'affichage :
13/09/2023

**COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 SEPTEMBRE 2023**

Sous la présidence de Monsieur Yves RUDIO, maire
Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 09
Conseillers présents : 08
Procuration : 01

Présents : Marie-Hélène BEINSTEINER, Jessica CLEISS, Cyrille HAEHNEL, Olivia KLEIN-HUMANN, Jean-Georges KOLB, Jérôme LEFEVRE, Christian VOEGELE

Absents excusés : Nicolas LANNO (procuration à Jérôme LEFEVRE)

Le secrétaire de séance est désigné par Monsieur le maire : Christian VOEGELE

ORDRE DU JOUR

1. *Approbation du PV de la réunion du CM du 08 août 2023*
2. *Convention de mise à disposition d'un agent de la commune aux communes d'Obersoultzbach et de Weiterswiller*
3. *Acquisition d'un terrain*
4. *Approbation du DUERP 2023 – 2024 (Document unique d'évaluation des risques professionnels)*
5. *Extinction de l'éclairage public la nuit*
6. *Divers*

(Monsieur le maire demande une minute de silence en mémoire de Monsieur LANNON Ernest, conseiller municipal à Weinbourg pendant cinq mandats)

1. Approbation du PV de la réunion du C.M. du 08 août 2023

Remarques : RAS

Le procès-verbal de cette réunion ne suscitant plus aucune remarque, il est approuvé par les membres présents lors du conseil de ce jour.

Nombre de votants : 09 POUR : 09 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

2. Convention de mise à disposition d'un agent de la commune aux communes d'Obersoultzbach et de Weiterswiller

Monsieur le maire présente le projet de convention de mise à disposition de l'agent d'entretien, Madame BALZER Catherine, aux Communes d'Obersoultzbach et Weiterswiller. En effet, pour gérer le poste mutualisé et intercommunal de cet agent, les trois communes ont décidé de le rattacher administrativement à la Commune de Weinbourg, ce qui donne lieu à cette convention qui sera signée entre ces communes.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-18,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 14,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 61 à 63,

VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

VU le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 modifié relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

VU l'information du Conseil municipal en date du 04 juillet 2023 du projet de mise à disposition,

CONSIDERANT que le projet de convention a été transmis à l'agent le 07 juin 2023 pour recueillir son accord avant sa signature,

CONSIDERANT que l'agent a donné son accord à cette mise à disposition par courrier en date du 24 juin 2023 sur la nature des activités qui lui sont confiées et ses conditions d'emploi,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- De valider le projet de convention qui sera établi entre les trois communes, celle de Weinbourg qui gère l'agent administrativement, et celles d'Obersoultzbach et de Weiterswiller qui emploient cet agent, et
- D'autoriser Monsieur le maire à signer la convention, une fois finalisée, et tous documents y afférent.

Nombre de votants : 09 POUR : 09 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

3. Acquisition d'un terrain

Monsieur le maire rappelle aux élus qu'il avait été contacté au premier trimestre par Monsieur KRAENNER Hubert, concernant la succession de Madame BRUMBTER Marthe pour proposer de faire don à la commune d'une parcelle cadastrée section F, parcelle 28, d'une contenance de 9,60 ares.

Les élus avaient alors accepté ce don.

Pour des raisons de frais de dossier majorés, la commune souhaite procéder à une vente à l'euro symbolique, qui sera nettement moins coûteuse pour la municipalité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'acquérir la parcelle cadastrée section F parcelle 0028 lieu-dit "Hasenkopf", au prix de l'euro symbolique,
- De charger Monsieur la maire de signer tout document en relation avec cette vente.

Nombre de votants : 09 POUR : 09 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

4. Approbation du DUERP 2023 – 2024 (Document unique d'évaluation des risques professionnels)

Point ajourné

5. Extinction de l'éclairage public la nuit

Monsieur le maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies. Une réflexion a ainsi été engagée par le conseil

municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribue à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses. Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes. D'après les retours d'expériences similaires menées dans un certain nombre de communes, il apparaît que, techniquement, la coupure de nuit nécessite la présence d'horloges ad hoc dans les armoires de commande d'éclairage public concernées. La commune a sollicité la Communauté de communes Hanau-La Petite Pierre pour étudier les possibilités techniques et mettre en œuvre les adaptations nécessaires. Cette démarche a été entreprise, mais doit encore être accompagnée d'une information de la population et d'une signalisation spécifique.

En période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

VU la phase test menée dans notre commune depuis le 09 décembre 2022 en coupant l'éclairage public entre 23 heures et 5 heures du matin,

VU que cette extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas eu d'incidence notable,

CONSIDERANT que cette mesure d'extinction est une réponse à une demande de certains habitants de la commune,

CONSIDERANT que par cette mesure, la commune contribue à minorer l'empreinte carbone générale,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'interrompre l'éclairage public la nuit de 23 heures à 5 heures,
- De charger Monsieur le maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure, et en particulier les lieux concernés, les horaires d'extinction, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation.

Nombre de votants : 09

POUR : 06

CONTRE : 01

ABSTENTION : 02

6. Divers

06.01 Remerciements

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un certain nombre de remerciements lui sont parvenus de la part des aînés de la commune, suite à des cartes remises par la municipalité.

06.02. Réunion avec les associations

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la commission 5 a rencontré, le 23 août, les associations (ASW, La Weinbourgeoise et l'Amicale de pêche). Plusieurs sujets y ont été abordés, notamment :

- La vente des derniers mobiliers de l'école et de la bibliothèque,
- L'installation de la salle des associations,
- La création de festivités autour du Messti et
- L'utilisation de la cagnotte créée par la vente du mobilier et des affaires de l'école (achat de garnitures mises à disposition de la municipalité et des associations).

06.03. Agent d'entretien

Monsieur le maire informe le conseil municipal que Madame BALZER Catherine a pris son nouvel emploi d'agent d'entretien dans la commune, le 1^{er} septembre 2023. Elle travaillera au nettoyage des bâtiments publics et de leurs abords, les mardis après-midi et les mercredis matins.

Elle occupe ainsi un emploi partagé entre les Communes d'Obersoultzbach, de Weinbourg et de Weiterswiller et reste rattachée administrativement à la Commune de Weinbourg.

06.04. Vitesse dans le village et sécurité routière

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le bureau a décidé de ne pas donner suite à la volonté d'acheter un radar pédagogique, jugeant cette dépense excessive. Cet achat aurait pourtant permis de réduire la vitesse aux endroits d'installation et aurait permis de récolter des données tangibles pour informer la population.

Sur ce dernier point, Monsieur le maire a demandé à la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) de procéder à un comptage des véhicules et un relevé des vitesses. La CeA a accepté de mettre en place des éléments de mesure et d'assurer ce service. Une réunion avec le responsable du Centre d'entretien et d'intervention de Bouxwiller est prévue à cet effet début octobre.

Par ailleurs, certains tracés de passages pour piétons vont être repris, car anciens et partiellement effacés, et un passage va être ajouté dans la Rue du Moulin, après les travaux du SDEA.

06.05. Renouvellement des baux de chasse

Monsieur le maire informe le conseil municipal que trois sociétés de chasse ont déclaré leur intérêt pour les deux lots de chasse communale de Weinbourg :

- Pour la société de chasse du Hohweinberg, Monsieur MAYLAENDER Bertrand a annoncé le souhait de renouveler le bail de chasse pour le lot n°1 (Weinbourg plaine) par une convention de gré à gré et, en cas de non-accord, celui de faire valoir son droit de priorité,
- Pour la société de chasse du Gebirgswald, Monsieur FISCHER Raphaël a marqué son intérêt pour acquérir le bail de chasse pour le lot n°1 (Weinbourg plaine) ou le lot n°2 (Weinbourg forêt) et
- Pour la société de chasse du Jungholzberg, Monsieur REINHART Pierre a annoncé le souhait de renouveler le bail de chasse pour le lot n°2 (Weinbourg forêt) par une convention de gré à gré et, en cas de non-accord, celui de faire valoir son droit de priorité.

Une quatrième société de chasse a demandé des renseignements concernant ces lots, mais n'a pas encore donné davantage de précisions.

La commission 3 rencontrera les trois sociétés candidates comme suit, pour leur présenter les conditions de location de bail pour la période de 2024 à 2033 :

- Mercredi 13 septembre, la société de chasse du Hohweinberg,
- Jeudi 14 septembre, la société de chasse du Gebirgswald et
- Samedi 16 septembre, la société de chasse du Jungholzberg.

A la suite de ces trois entrevues, les conclusions des négociations seront présentées à la Commission communale consultative de la chasse (4C), avant de donner lieu à la signature des conventions.

06.06. Projet artistique

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'artiste en résidence à la Communauté de communes Hanau-La Petite Pierre, WILLIANN, a réalisé sa fresque sur le mur du stade entre le lundi 21 et le samedi 26 août 2023. Elle a été secondée dans sa tâche par l'association Visions et par deux jeunes du village, Eva BRONNER et Erin BEINSTEINER.

De l'avis de tous, cette fresque est une réussite. Le conseil municipal souhaite vivement remercier l'artiste, l'association Visions, la Communauté de communes Hanau- La Petite Pierre et tous ceux qui, de près ou de loin, ont participé à cette réalisation.

06.07. Equipement de la salle polyvalente

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le projet d'investir dans une nouvelle vaisselle pour la salle polyvalente. Il a réceptionné un devis de l'entreprise AAE (5 Rue de l'Ecorçage à Schweighouse/Moder) pour 60 couverts complets plus quelques éléments supplémentaires, pour une valeur de 2 428,06 € TTC.

Après en avoir discuté, le conseil municipal décide de procéder à cette dépense.

06.08. Transport scolaire

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu des parents d'élèves insatisfaits par l'implantation à la salle polyvalente de l'arrêt de bus du transport scolaire pour le RPC d'Ingwiller. Ces parents estiment que le trajet de leur enfant, de la Rue Hohl à la Rue du Moulin, est trop important et souhaitent que cet arrêt soit déplacé à la mairie.

Monsieur le maire leur a rappelé que l'arrêt a été implanté à cet endroit dans l'intérêt général. En effet, le bus étant partagé avec les Communes d'Erckartswiller et de Sparsbach, il s'agit de gagner des minutes sur le temps de trajet global, afin de garantir une pause méridienne d'une heure au moins à tous les enfants du RPC. Si le bus s'insinue dans les ruelles étroites du village jusqu'à l'église, le temps de trajet sera augmenté et le temps de pause des enfants d'Erckartswiller et Sparsbach, mathématiquement réduit.

Qu'à cela ne tienne, Monsieur le maire a transmis la demande à la Région Grand Est qui détient la compétence du transport scolaire. Le responsable en a pris acte et se retournera vers le transporteur pour étudier la faisabilité de cette demande et l'importance de l'impact sur la rotation de bus. La décision finale revient à la région.

Il conviendra également de sonder tous les parents, pour savoir si ce souhait est majoritaire ou s'il s'agit d'une demande isolée ou minoritaire, la répartition des enfants dans la commune étant assez équitable entre les différents quartiers.

06.09. Décisions du maire par délégation

NEANT	/	/	/	/
-------	---	---	---	---

06.10. Récapitulatif de travaux

Monsieur le maire informe le conseil municipal des dossiers qui ont été instruits en urbanisme depuis la dernière réunion du C.M. :

Type et N° de dossier	Date de la décision	Avis du maire	Pétitionnaire	Adresse	Nature des travaux
DP 06752123R0012	22/08/2023	Favorable	BATOT Angélique	54 Rue Meyer	Pergola + agrandissement de la terrasse
DP 06752123R0013	06/09/2023	Retrait / annulation	VOGLER Hector	107 Rue des Roses	A préciser (nouvelle demande)

06.11. Compte-rendu du travail en commissions

Commission 1 : RAS

Commission 2 : Début de la mise en place de l'antenne téléphonique dans la semaine 39 ou 40 – Devis demandés pour le remplacement de la porte d'entrée de la salle polyvalente.

Commission 3 : Début des travaux (SDEA) de la Rue du Moulin dans les prochains jours.

Commission 4 : Le Winbùrjer Blättl est en cours de distribution – Le prochain forum de rencontre avec les administrés aura lieu le 22 septembre à 20 heures à la salle polyvalente.

Commission 5 : La rentrée scolaire au RPC d'Ingwiller s'est bien déroulée – La cérémonie du 11 novembre – Repas de Noël des élus et agents le 25 novembre – Prévision d'une formation aux gestes de premier secours et à l'utilisation des défibrillateurs

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le maire remercie les membres et lève la séance à 21 heures et 55 minutes.

Weinbourg, le 13 septembre 2023

Le maire,
Yves RUDIO

Le secrétaire de séance,
Christian VOEGELE



A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be 'C. Voegele', written over the printed name of the secretary.